



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.11/2007/2
16 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-troisième session
Genève, 12-15 novembre 2007
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME DE TRAVAIL

Note du secrétariat

1. À sa soixante-deuxième session, en l'an 2000, le Comité des transports intérieurs a décidé de ne plus examiner son programme de travail tous les ans mais une année sur deux (ECE/TRANS/133, par. 99). Le présent projet de programme de travail sera examiné par le WP.11 à sa soixante-troisième session et sera transmis aux fins d'adoption au CTI à sa soixante-dixième session, en février 2008. Le Groupe de travail est prié d'examiner la question de savoir s'il convient de conserver le degré de priorité accordé à certains éléments ainsi que les résultats escomptés pendant la prochaine période biennale (2008-2009). Les ajouts proposés par le secrétariat apparaissent en caractères **gras**.

2. Le programme de travail a été enrichi d'un nouvel élément, afin d'accéder à la requête de la Commission économique pour l'Europe, qui a demandé que les comités sectoriels et leurs organes subsidiaires procèdent tous les deux ans à une évaluation de leurs sous-programmes respectifs. Le contexte et les objectifs de ces évaluations bisannuelles sont décrits ci-dessous.

A. Évaluations bisannuelles

Contexte

3. À sa soixante-neuvième session (6-8 février 2007), le Comité des transports intérieurs a été informé que la Commission économique pour l'Europe avait demandé que les comités sectoriels réalisent des évaluations bisannuelles de leurs sous-programmes respectifs et tiennent compte des résultats de ces évaluations pour établir leur programme de travail (ECE/TRANS/192, par. 110).

4. Ces évaluations bisannuelles seront effectuées pour la première fois pendant l'exercice biennal 2008-2009. En 2008, le Comité des transports intérieurs devra convenir des réalisations escomptées par groupe d'activité ainsi que des indicateurs de succès et des méthodes de mesures s'y rapportant.

5. À cette fin, en 2007, chaque groupe de travail du Comité devra, en coopération avec le secrétariat, établir un projet dans lequel il définira les réalisations escomptées dans son domaine d'activité, ainsi que les indicateurs et les méthodes appropriées s'y rapportant, et transmettre ce projet au Bureau.

6. Le Bureau examinera ces projets et formulera des recommandations à l'intention de la session de 2008 du Comité. En 2010, le Comité sera invité à examiner les projets de compte rendu d'exécution établis par le secrétariat pour chaque réalisation escomptée. Il devrait examiner les enseignements qui en seront tirés et, s'il y a lieu, prendre des mesures programmatiques. Le Président du Comité sera invité à rendre compte au Comité exécutif des principales conclusions tirées de ces évaluations.

Objectifs

7. Les évaluations bisannuelles seront l'occasion pour les pays de travailler de concert avec le secrétariat pour examiner et réaffirmer, sur une base permanente, la pertinence de leurs activités. Les résultats de ces évaluations devraient contribuer à une gestion efficace du programme à tous les niveaux, en permettant de démontrer le succès des réalisations escomptées, de définir des domaines d'action prioritaires pour l'avenir et d'apporter en temps utile des ajustements progressifs.

8. Les évaluations sont aussi conçues pour permettre de mesurer de façon plus précise l'impact des activités, ce qui représente en soi un défi. En outre, elles seront une source d'information supplémentaire sur l'efficacité des différentes activités dans l'obtention de résultats qui contribuent aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans le cadre d'un sous-programme donné.

9. Ces évaluations devraient également permettre de tirer des conclusions sur la valeur des résultats obtenus et des activités et, ultérieurement, déboucher sur des recommandations visant à augmenter au maximum les effets positifs par une meilleure utilisation des ressources existantes.

10. Enfin, les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour justifier des phases ultérieures de la gestion du programme, telles la définition de priorités et la redistribution des ressources en fonction de ces priorités.

Planification

11. Premièrement, les groupes de travail devraient définir, pour une période biennale, une réalisation escomptée qui soit l'aboutissement de la mise en œuvre de différentes activités.

12. Deuxièmement, il conviendrait de définir des indicateurs de succès afin de déterminer dans quelle mesure les réalisations escomptées ont été effectives. Ces indicateurs devraient clairement indiquer si le succès a été total ou relatif.

13. Troisièmement, pour faciliter cette appréciation, il faudrait élaborer au début de l'opération une méthode qui prenne en compte les valeurs de référence et les valeurs cibles, les sources de données et d'information, ainsi que les différents moyens de les rassembler. Il conviendrait également de repérer les facteurs externes, qui peuvent influencer sur le succès d'une réalisation escomptée.

Évaluation et compte rendu

14. Il est demandé aux groupes de travail d'évaluer, tous les deux ans, les résultats de leurs activités en fonction des réalisations escomptées et des indicateurs connexes définis au début du cycle de deux ans. À cette fin, ils devraient examiner les comptes rendus d'exécution établis par le secrétariat et consistant en une évaluation, à la fois qualitative et quantitative, des résultats obtenus.

Propositions pour le WP.11

15. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés par le secrétariat au Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) sont les suivants:

Réalisations escomptées: Renforcement et mise à jour des prescriptions régissant le transport international de denrées périssables.

Indicateur de succès 1: Nombre total de Parties contractantes à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP).

Indicateur de succès 2: Nombre de nouveaux amendements à l'ATP adoptés par le Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11).

B. Programme de travail (les modifications sont en **gras**)

ACTIVITÉ 02.11: TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES

Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

Priorité: 2

Exposé succinct: Examen de l'harmonisation et de la facilitation du transport international de denrées périssables régies par l'Accord ATP ainsi que la mise à jour de cet accord pour suivre le progrès technique en tenant compte des normes de sécurité et de qualité.

Travail à faire:

ACTIVITÉS PERMANENTES

a) Examen des propositions d'amendement concernant l'ATP pour assurer sa nécessaire mise à jour.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: Entrée en vigueur de la version révisée des annexes 1 et 2 de l'ATP.

- b) Échange d'informations sur l'application de l'ATP en vertu de l'article 6. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: Examen des informations échangées entre les Parties contractantes et de leurs conséquences sur l'application de l'ATP.

- c) Suivi de la résolution n° 243 sur «L'amélioration de la circulation des engins ATP pour le transport des denrées relevant de l'ATP» en vue d'une meilleure facilitation. Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: Examiner, tous les ans, les difficultés rencontrées lors du franchissement de frontières par le transport de denrées périssables.

- d) Examen des définitions et des normes (de l'annexe 1) applicables au transport des denrées périssables à la suite du Protocole de Montréal (nouveaux matériaux réfrigérants et isolants) et des contraintes environnementales. Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: Contribuer à favoriser les véhicules et les carburants moins polluants.

- e) Examen des méthodes mises au point par la Sous-Commission des stations d'essai de l'IIF et étude de procédures pour l'étiquetage énergétique. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: **Connaître le** travail fait par l'IIF concernant le transport des denrées périssables et collecter des informations sur l'étiquetage énergétique.

- f) Élaboration d'un manuel ATP. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: Avoir une version finale du manuel comprenant les annexes révisées.

- g) Compatibilité de la législation communautaire avec l'ATP. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: Coopérer avec la Commission des Communautés européennes en vue d'harmoniser la réglementation européenne et l'ATP.

- h) Examen des activités relatives au transport des denrées périssables**

Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: **Adoption de l'évaluation bisannuelle des travaux du WP.11 aux fins de soumission au Comité des transports intérieurs.**

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- i) Examen des propositions sur les conditions de transport des fruits et légumes frais (2007). Priorité: 2
- Résultats escomptés d'ici la fin de 2008: Finir l'examen de la faisabilité de l'introduction de règles pour le transport de fruits et légumes frais dans l'ATP
- j) Examen de propositions d'amendement concernant les méthodes d'essai et les procédures d'agrément pour les véhicules à compartiments et températures multiples, afin de tenir compte de l'évolution technique (2007). Priorité: 2
- Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: Entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP concernant les véhicules à compartiments et températures multiples.
- k) Étude de l'homologation des caisses en kit (2006). Priorité: 2
- Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: **Entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP sur l'homologation** des caisses en kit.
- l) Sécurisation des documents ATP (2006). Priorité: 2
- Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: **Entrée en vigueur de nouveaux amendements à l'ATP et adoption de** recommandations sur les meilleurs moyens de sécuriser les documents ATP.
- m) Révision des paragraphes 29 et 49 de l'ATP (2007). Priorité: 2
- Résultats escomptés d'ici la fin de 2009: Élaboration d'un projet de texte pour la révision des paragraphes 29 et 49 de l'ATP.
